

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 Février 2022

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, ELIÇABE Yves, PARADIS Sébastien, UTHURRY Dominique, ELIÇABE Nicolas, SALLABERRY Alexis, UTHURRY Jean.

Mmes ELISSONDO Annie, IRIART Hélène, CAMUS - ETCHECOPAR Arantxa, DUBOIS Beatrix

Secrétaire de séance : Jean UTHURRY

Maison Salaberria

Achat :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de la séance du 12 Novembre 2021 a décidé de racheter la maison Salaberria à l'EPFL pour la revendre à Mr et Mme Cordier.

L'Etablissement Foncier Local du Pays Basque a envoyé la promesse d'achat pour validation par le Conseil Municipal. Le montant s'élève à **77 000€ plus les frais à rembourser à hauteur de 2 133,68€, soit un total de 79 133,68€.**

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Prix de revente :

A la suite, le Maire propose d'établir le prix de revente aux époux Cordier.

Il propose, comme évoqué lors de la réunion du 12 Novembre dernier, de donner un coup de pouce financier aux acheteurs en contrepartie de mesures anti spéculatives à intégrer dans l'acte de vente : impossibilité de revendre la maison avant 10 ans au moins et obligation dans le cas d'une éventuelle cession de la proposer à la commune. Il s'agit donc de faire une minoration foncière. Celle-ci n'est applicable que sur des biens appartenant à la collectivité et en contrepartie de mesures restrictives particulières pour les bénéficiaires. Par ailleurs, l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (à priori en 2024), permettra de préempter en cas de vente du bien pour force majeure.

Ces mesures sont nécessaires pour éviter que l'argent public ne serve à la spéculation.

Le Maire souligne également que la commune bénéficie du reversement par le Département d'une partie de la taxe additionnelles sur les droits de mutation (16 800€ en 2021). Il est souhaitable, dans la mesure du possible, que cette somme serve à aider à remettre les logements vacants sur le marché.

Concernant le prix à proposer, le Maire rappelle qu'il était prévu une participation financière de la commune à hauteur de 20 000€ dans le plan de financement du projet initial dans le cadre d'un Bail Réel Solidaire (BRS). Il aurait bénéficié par ailleurs d'un financement de la part d'Habitat Sud Atlantic et de l'Agglomération Pays Basque. Cette voie n'ayant pas été choisie par les candidats à l'achat, les coûts induits par la vente sont à la charge de la commune : frais refacturés par l'EPFL, diagnostics, frais d'acte d'achat... Il convient donc de baisser la participation de la commune du montant de ces dépenses.

Le prix de vente serait donc de 79 133,68€ plus les frais estimés à 2 300€ et moins 15 000€ de minoration foncière. Soit 66 433,68€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Accueil Accessibilité

Monsieur le maire, après avoir rappelé les termes du décret 2017-875 du 9 mai 2017 concernant les obligations des communes en matière d'accessibilité de leur accueil téléphonique et physique aux personnes sourdes et malentendantes, fait savoir que la Communauté d'Agglomération Pays Basque propose aux communes un service leur permettant de se mettre en conformité avec cette loi.

La communauté d'agglomération Pays Basque peut mettre à disposition à titre gratuit du Service Elio Connect qu'elle a acquis et dont la commune équipera ses accueils physiques et téléphoniques.

Ce service permettra aux agents de pouvoir communiquer, via une plateforme de communication spécialisée, avec des personnes sourdes et malentendantes par téléphone et sur site.

Après avoir, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** que soit mis en place ce service de communication spécialisée avec les personnes sourdes et malentendantes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service d'accueil téléphonique et physique avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Syndicat de Soule

Monsieur le Maire rappelle que les communes du Pays de Soule, regroupées au sein de la Commission Syndicale du Pays de Soule, sont propriétaires indivises, et fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Commission Syndicale du Pays de Soule visant un projet de régularisation des emprises de la voirie communale de Larrau.

Un tel projet avait déjà été mené en 2016 mais une parcelle avait été omise alors.

L'emprise de la voirie communale porte sur la parcelle E 1063p sur une surface de 01a 08ca.

La Commission Syndicale du Pays de Soule, réunie en assemblée plénière le 22 janvier 2022 à Mauléon a accepté à l'unanimité la régularisation de l'emprise de la voirie communale passant sur cette parcelle syndicale et charge Monsieur le Syndic de demander aux 43 communes indivises de Soule de délibérer en ce sens.

Où l'exposé de Madame le Maire/Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de (commune), à l'unanimité/majorité des membres présents,

- **Approuve** la régularisation de l'emprise de la voirie communale de Larrau sur les terrains syndicaux, concernant une surface de 01a0.8ca, selon le document annexé.
- **Charge** Monsieur le Syndic de Soule de mener cette régularisation à son terme.

Maison Uthurriscq (Jaguberberria)

Le Maire rappelle que la maison Jaguberberria (résidence secondaire Uthurriscq) avait été achetée par l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) pour le compte de la commune, afin d'y créer un ou plusieurs logements. La commune devant rembourser le coût, 50 000€ sur 20 ans, soit donc 2 500€ par an.

L'EPFL a proposé le bâtiment au bailleur social HSA (Habitat Sud Atlantic), afin de créer trois logements locatifs. HSA, dans son plan de financement, a bénéficié d'un fonds « friches », issu du plan France Relance, lui permettant d'inclure le coût d'achat dans les dépenses de rénovation. Le bien va donc être cédé par l'EPFL directement à HSA. Il en résulte que la commune n'aura rien à payer.

Cependant, HSA demande à la commune une subvention de 2 638€ pour pouvoir bénéficier

d'une subvention équivalente de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Compte-tenu que ce sera la seule somme à verser par la commune sur ce projet, le Maire propose d'accepter le versement de cette somme.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Divers

➤ Communauté d'Agglomération Pays Basque

- Préprogramme aménagement fronton d'Abense

Le fronton d'Abense a besoin d'un programme complet de rénovation concernant le grillage du mur de frappe, la clôture de la parcelle, les tables, la réfection de l'aire de jeu, etc...

La CAPB proposant une ingénierie gratuite afin d'établir un préprogramme d'aménagement, la commune a bénéficié à cet effet, de l'aide d'une technicienne.

A la suite, il est proposé au conseil de lancer un appel d'offres afin de recruter un maître d'œuvre. Celui-ci devra permettre le choix des entreprises et assurer le suivi des travaux.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

- Attributions de compensations de la CAPB

La CAPB a communiqué l'attribution de compensation 2022 dédiée à la commune. Il s'élève à 38 342€. Elle a diminué de 362€ par rapport à l'année dernière. Ceci est dû au transfert de charges à la CAPB concernant la salle des associations de Tardets (à côté du fronton couvert) appartenant au SIVOM. La somme de 362€ correspond au remboursement de l'annuité d'emprunt que versait la commune au SIVOM. L'opération n'a donc pas de conséquence financière pour la commune.

- Programme ELENA

Dans le cadre du programme européen ELENA (mécanisme européen d'assistance technique pour les projets d'efficacité énergétique locaux), la CAPB a proposé à toutes les communes d'inclure des bâtiments de la collectivité dans une étude sur leur efficacité énergétique et sur la possibilité d'y installer des énergies renouvelables.

La commune a proposé le bâtiment d'Abense et la Mairie (toiture pour photovoltaïque).

Le Maire informe le conseil que le lancement de l'appel d'offre pour recrutement du bureau d'études par la CAPB se fera courant avril. Le prestataire sera retenu en juin, avec un début opérationnel à l'issue et rendu des premiers éléments au dernier trimestre 2022.

➤ Achat Aurnague (ex parcelle Carriquiriborde)

Monsieur le Maire fait savoir, pour des besoins de voirie et autres et conformément au plan joint à la présente délibération, qu'il convient de racheter à Monsieur Aurnague, devenu propriétaire de la parcelle A1014 (anciennement Carriquiriborde), une bande de terrain longeant la voie communale n° 13 d'Alos à Abense dite d'Arçamendy, pour une contenance de 152m² (parcelle A1018).

Après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le rachat à Monsieur Aurnague de la bande de terrain issue de la parcelle A 1018 pour une superficie de 152m²
- Valide le prix à 0.80€/m².
- Charge Monsieur le maire de toutes formalités afférentes à cet achat

➤ Autorisation intervention sur le Saison

Monsieur le Maire fait savoir que commune de Tardets a demandé, après avis de la DDTM, une autorisation à intervenir sur les parcelles C 488, C492 et C493 pour prélèvement de galets et gestion des atterrissements afin de reconstruire la berge rive droite à l'identique des limites avant crues de décembre 2021 et janvier 2022.

Accord du conseil municipal.

➤ **Projet de regroupement des écoles de Tardets, Licq et Montory**

Les enseignantes souhaitent des garanties concernant la mise en place du nouvel RPI regroupant les trois écoles quant à sa mise en place dès septembre 2022. Ceci pour effectuer leurs vœux d'affectation, ce printemps, en toute connaissance de cause. La décision de création de la nouvelle entité dépendant du vote des treize municipalités concernées, il n'était pas possible de garantir une ouverture du regroupement à cette date.

Les élus ont donc décidé de repousser le projet d'un an.

Cependant, les travaux de préfiguration vont continuer et le projet sera proposé au vote des communes en juin prochain.

➤ **Appartement Abense**

L'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment communal à Abense va être libéré par la locataire à la fin du mois de Mars.

Le Maire demande aux conseillers de diffuser l'information dans la commune. Il rappelle que le logement est composé d'une pièce faisant office de cuisine/séjour et de trois chambres. Plutôt à destination d'un couple donc.

Il fait également savoir qu'un couple extérieur à la commune est intéressé, mais priorité sera donnée à des jeunes du village s'ils font acte de candidature.

➤ **Maison Eyherabide**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le bailleur social HSA (Habitat Sud Atlantic), afin d'étudier la faisabilité d'un projet de rénovation ou destruction/reconstruction de la maison.

Accord du conseil municipal.

➤ **Aménagement parterre croix vers Alçay**

Dans le cadre de l'embellissement du parterre autour de la croix à l'entrée d'Alos par Ibar Eskuin, un devis a été demandé à Xibéro Matériaux pour la fourniture de gravier, toile de paillage, etc... Le prévisionnel s'élève à 515,60€ TTC.

Accord du Conseil Municipal

➤ **Elagage 2022**

Le Maire propose de faire un chantier élagage sur le site du fronton d'Abense.

Accord du Conseil Municipal